

## REGLEMENT DES COMPETITIONS TERRITORIALES SENIORS Saison 2016-2017

### Préambule :

Conformément aux dispositions en vigueur dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby, les compétitions territoriales (Honneur, Promotion d'Honneur, 1<sup>ère</sup> Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves) sont organisées à l'initiative de chaque Comité Territorial à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente.

Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase territoriale ou à une ultime et dernière phase territoriale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Honneur, Promotion d'Honneur, 1<sup>ère</sup> Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves).

Cette règle s'applique quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale territoriale doit, à cet effet, prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque série du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales (Honneur, Promotion d'Honneur, 1<sup>ère</sup> Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves).

Par ailleurs, pour les cas non traités dans le présent document, il sera fait référence aux dispositions des différents articles des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour la saison 2016-2017, les compétitions des Séries Territoriales d'Ile-de-France seront composées de 94 clubs répartis comme suit :

- |  |          |
|--|----------|
| • Honneur                                    | 20 clubs |
| • Promotion d'Honneur                        | 18 clubs |
| • 1 <sup>ère</sup> Série                     | 19 clubs |
| • 2 <sup>ème</sup> Série                     | 20 clubs |
| • 3 <sup>ème</sup> / 4 <sup>ème</sup> Séries | 17 clubs |

# REGLEMENT SPORTIF DES COMPETITIONS TERRITORIALES

## Article 1 : Organisation des compétitions

1.1 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la F.F.R. sont applicables aux compétitions territoriales d’Ile-de-France.

1.2 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Championnat territorial « **HONNEUR** »
- Annexe 2 : Championnat territorial « **PROMOTION D’HONNEUR** »
- Annexe 3 : Championnat territorial « **1<sup>ère</sup> SERIE** »
- Annexe 4 : Championnat territorial « **2<sup>ème</sup> SERIE** »
- Annexe 5 : Championnat territorial « **3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIES** »
- Annexe 6 : Championnat territorial « **RESERVES HONNEUR** »
- Annexe 7 : Championnat territorial « **RESERVES PROMOTION D’HONNEUR** »
- Annexe 8 : Championnat territorial « **RESERVES 1<sup>ère</sup> SERIE** »

## Article 2 : Conditions d’accès aux phases finales territoriales et au Championnat de France

### 2.1 : Conditions générales

Les conditions d’accès au Championnat de France de la catégorie concernée sont celles reprises :

- aux articles 350, 351 et 352 du chapitre V du Titre III des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby,
- au chapitre « obligations » de chaque annexe du règlement des compétitions territoriales seniors 2016/2017.

**Par extension, outre la non-participation aux phases finales du Championnat de France de la catégorie concernée, toute association ne remplissant pas ces conditions ne peut participer aux phases finales territoriales de sa catégorie.**

Si cette association se trouve être à un rang de club qualifiable, elle sera placée, au mieux, au rang de première association non qualifiée de sa poule. Elle est remplacée, dans le classement de sa poule, par l’association suivante qui remplit les conditions et ce, jusqu’au rang de première association non qualifiée.

Les associations ont jusqu’au **15 décembre 2016** pour se mettre en conformité concernant l’effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support, et jusqu’au **15 mars 2017** pour justifier des activités Ecoles de Rugby.

Les obligations d’activités des Ecoles de Rugby font référence à la notion de licenciés pratiquants des Ecoles de Rugby présents lors des rassemblements officiels organisés par les Comités Départementaux et Territoriaux, le nombre pris en compte sera la moyenne des présents par catégorie sur les trois meilleurs rassemblements réalisés avant le 15 mars 2017.

## **2.2 : Conditions particulières**

### *2.2.1 Rétrogradation*

Une association qui a participé, la saison précédente (2015-2016), à des rencontres d'une catégorie donnée et qui, **à sa demande**, est rétrogradée dans une catégorie inférieure, n'est pas autorisée à participer ni aux phases finales de la compétition territoriale, ni aux phases finales du Championnat de France, de la catégorie dans laquelle elle a été placée, à sa demande, pour la saison en cours (2016-2017).

Pour la saison en cours (2016-2017) elle est remplacée, dans sa catégorie d'origine :

- a) par l'association rétrogradée en catégorie inférieure la mieux classée à la fin de la phase qualificative,
- b) s'il n'y a aucune association rétrogradée, par l'association de catégorie inférieure règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison précédente, qui accepte d'être promue.

### *2.2.2 Conséquences d'une rétrogradation*

Dans une catégorie donnée, une association rétrogradée sportivement en fonction de son classement de la dernière saison et qui peut, éventuellement, bénéficier d'une mesure de repêchage du fait d'une balance positive des montées et des descentes de Fédérale 3 et d'Honneur, ou de toute autre situation favorable, a la possibilité de refuser ce repêchage.

Dans ce cas, cette association est maintenue dans la catégorie dans laquelle elle a été rétrogradée sportivement. Elle conserve ses droits pour participer aux phases finales territoriales ainsi qu'aux phases finales du Championnat de France de cette catégorie.

Pour la saison en cours elle est remplacée, dans sa catégorie d'origine :

- a) par l'association rétrogradée en catégorie inférieure la mieux classée à la fin de la phase qualificative de la saison précédente,
- b) par l'association de rang suivant en cas de refus de l'association consultée au point a),
- c) par l'association de catégorie inférieure, règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison précédente, qui sera préalablement consultée en vue de ce repêchage.

### *2.2.3 Forfait général en « Réserves » ou non-respect de l'obligation de l'équipe Réserve*

Si l'obligation d'avoir une équipe Réserve en Honneur et en Promotion d'Honneur, **n'est pas remplie** ou si 3 forfaits sont enregistrés (rappelant que 2 MEI valent un forfait), les clubs concernés se verront infliger un **MALUS de 5 POINTS** à l'équipe Une et ce, selon la décision examinée et acceptée lors de l'Assemblée Générale du C.I.F.R. du 21 Juin 2003.

De plus, ces équipes « Une » seront interdites de participer au Championnat de France en cas de qualification ainsi que pour le titre d'Ile-de-France et pour la montée en catégorie supérieure.

#### 2.2.4 Qualifications spécifiques et limitatives

Pour être autorisé à participer à une rencontre de la phase finale territoriale des équipes « Réserves » Honneur à 1<sup>ère</sup> Série, un joueur ne devra pas avoir participé (**même comme remplaçant provisoire**) à plus de :

- 11 matchs en équipe « UNE » en poule de 12
- 10 matchs en équipe « UNE » en poule de 11
- 9 matchs en équipe « UNE » en poule de 10
- 8 matchs en équipe « UNE » en poule de 9
- 7 matchs en équipe « UNE » en poule de 8 ; etc...

N.B. : Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes (Une et Réserve) qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.

### 2.3 : Le calcul des points

#### 2.3.1 – Points « terrain »

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase qualificative ou à l'issue d'un match de phase finale de l'une de ces compétitions, le nombre de points dits points « terrain » suivants :

- 4 points pour match gagné ;
- 2 points pour match nul ;
- 0 point pour match perdu ;
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (voir tableau de l'annexe XII des Règlements Généraux – Règle du jeu n° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant (Règlements Généraux – article 452) ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse ;
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive ;
- moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait et dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf pour l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « Match à Effectif Incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

### Article 3 : Modifications au calendrier officiel

Les possibilités de modifications de rencontres prévues au calendrier officiel sont celles reprises aux articles 311-1 à 311-5 des Règlements Généraux.

### Article 4 : Matches reportés

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celle reprises à l'article 312 des Règlements Généraux.

#### **4.1 : Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain**

Les conditions de report sont celles énoncées à l'article 312.3 des Règlements Généraux et en particulier dans le cas d'une rencontre reportée de la phase « Aller ».

#### **RAPPEL**

L'indication date de « REPLI » sur le calendrier des compétitions signifie que cette date disponible est réservée par la Commission Territoriale des Epreuves pour permettre de programmer une ou des rencontre(s) qui n'aurai(en)t pas pu se disputer à la date initialement prévue.

Il ne s'agit, **en aucun cas**, d'une date « libre » laissée à la disposition des clubs.

Tout club qui ne disputerait pas une rencontre placée sur une date de repli sera considéré comme forfait pour cette rencontre.

Dans le cas d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain il doit être fait application de l'article 312.3 des Règlements Généraux de la F.F.R., et le club recevant doit, **IMMEDIATEMENT** :

1) faxer ou envoyer par mail l'arrêté municipal à la Commission Territoriale des Epreuves :

- fax : 01.43.44.60.94
- mail : [cifr@idfrugby.fr](mailto:cifr@idfrugby.fr)

2) prévenir la permanence de la Commission Territoriale des Epreuves : 06.22.59.57.13.

3) prévenir l'arbitre par tous moyens disponibles.

4) prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles.

## Article 5 : Charte de l'arbitrage

Pour les clubs des catégories « Honneur » à la « 4<sup>ème</sup> Série » incluse, **l'obligation est d'avoir un arbitre licencié.**

En cas de non-respect au 1<sup>er</sup> lundi du mois de mars de chaque saison, des obligations définies à l'article 7 (nombre d'arbitres officiels affiliés au 31/10/2016) et à l'article 8 (nombre de matchs requis par arbitre) de la charte de l'arbitrage, un retrait de 2 points « terrain » au classement de la saison en cours sera appliqué à l'équipe « UNE » seniors du club concerné, par arbitre manquant ou ne justifiant pas du nombre de matchs requis.

## Article 6 : Permanences de la Commission Territoriale des Epreuves

Une permanence est assurée par un bénévole de la Commission Territoriale des Epreuves :

**Du vendredi 18 heures au Samedi 12 heures : 06.22.59.57.13**

**Après le samedi 12 heures**, conformément à l'article 312-2 des Règlements Généraux de la F.F.R. un report peut être décidé suite à une décision de l'arbitre de la rencontre de ne pas faire jouer le match prévu.

## Article 7 : Mesures non prévues

Le Comité Exécutif du Comité Territorial pourra prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

\*\*\*\*\*

Pour la saison 2016/2017, le nombre de qualifiés pour le Championnat de France est le suivant :

- **Honneur** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **Promotion d'Honneur** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **1<sup>ère</sup> Série** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **2<sup>ème</sup> Série** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **3<sup>ème</sup> Série** : 3 qualifiés (dont un barragiste)
- **4<sup>ème</sup> Série** : 3 qualifiés (dont un barragiste)

Pour le Championnat de France des équipes Réserves, il y aura :

- 2 qualifiés en Réserves d'Honneur
- 1 qualifié en Réserves de Promotion d'Honneur

Les qualifiés doivent être transmis par le Comité Territorial à la F.F.R. pour le :

- **24 Avril 2017** (avant 12 heures) pour l'Honneur, la Promotion d'Honneur, les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Séries et Réserves
- **2 Mai 2017** (avant 12 heures) pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Séries.

# ANNEXE 1 : HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France d'Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2015/2016.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 22 (**au 15 mars 2017**).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association »).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 16 ans » ou 10 licenciés « moins de 18 ans », au plus tard le 15 décembre 2016.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

Et 1 équipe Réserve SENIORS à XV.

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	19/02/2017
A6	06/11/2016	R6	26/02/2017
A7	13/11/2016	R7	05/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 08/01, 12/03, 26/03/2017.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
2. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
3. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France d'Honneur.

## Phase finale nationale

Les associations classées de 1 à 5, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 30 Avril 2017**.

Dates des phases finales :

32 <sup>ème</sup>	07/05/2017
16 <sup>ème</sup>	14/05/2017
8 <sup>ème</sup>	28/05/2017
¼	11/06/2017
½	18/06/2017
Finale	25/06/2017

## Affectation pour 2017-2018

### Montées :

Chaque Comité métropolitain (moins la Corse) désigne le club qui accède directement à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, soit 25 associations. Les Comités de Midi-Pyrénées et Ile-de-France désignent une association supplémentaire pour une accession directe.

**De ce fait, les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative du Championnat Territorial d'Ile-de-France (chaque 1<sup>er</sup> de poule), accéderont à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale pour la saison 2017/2018.**

Les 5 places restantes à l'accession directe seront attribuées aux associations les mieux classées à l'issue de la phase finale du Championnat de France d'Honneur\* et qui ne montent pas directement en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale.

\* En cas d'égalité de même rang (ex : ¼ de finale), les équipes seront départagées par application de l'article 343 des Règlements Généraux de la F.F.R..

## Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale** (parmi les 5 places restantes évoquées ci-dessus), les clubs classés n° 19 et n° 20 (soit 2 clubs), à l'issue de la phase qualificative, descendront en Promotion d'Honneur.

En fonction des descentes de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, ainsi que des montées complémentaires de Promotion d'Honneur (les associations accédant aux ¼ de finale du Championnat de France et ne montant pas directement) ce chiffre de 2 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de conserver 20 clubs en Honneur pour la saison 2017/2018.

# ANNEXE 2 : PROMOTION D'HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 18 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de Promotion d'Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2015/2016.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (**au 15 mars 2017**).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association »).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 16 ans » ou 10 licenciés « moins de 18 ans », au plus tard le 15 décembre 2016.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

Et 1 équipe Réserve SENIORS à XV.

## Phase qualificative

Les 18 associations sont réparties en 2 poules de 9 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

ALLER		RETOUR	
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	19/02/2017
A6	06/11/2016	R6	26/02/2017
A7	13/11/2016	R7	05/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 08/01, 12/03, 26/03/2017.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 18 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
2. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
3. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Promotion d'Honneur.

## Phase finale nationale

Les associations classées de 1 à 5, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 30 Avril 2017**.

Dates des phases finales :

32 <sup>ème</sup>	07/05/2017
16 <sup>ème</sup>	14/05/2017
8 <sup>ème</sup>	28/05/2017
¼	11/06/2017
½	18/06/2017
Finale	25/06/2017

## Affectation pour 2017-2018

### Montées :

Les associations classées 1 et 4, à l'issue de la phase qualificative, accéderont en Honneur la saison suivante.

Les associations qui accéderont aux ¼ de finale du Championnat de France de Promotion d'Honneur, et qui ne montent pas directement en Honneur, accéderont en Honneur.

### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale**, les clubs classés n° 17 et n° 18 (soit 2 clubs), à l'issue de la phase qualificative, descendront en 1<sup>ère</sup> Série.

En fonction des descentes de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, ce chiffre de 2 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de conserver 20 clubs en Promotion Honneur pour la saison 2017/2018.

# ANNEXE 3 : 1ERE SERIE

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 19 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 1<sup>ère</sup> Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2015/2016.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (**au 15 mars 2017**).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association »).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 16 ans » ou 10 licenciés « moins de 18 ans », au plus tard le 15 décembre 2016.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

## Phase qualificative

Les 19 associations sont réparties en 1 poule de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

ALLER		RETOUR	
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	26/02/2017
A6	06/11/2016	R6	05/03/2017
A7	13/11/2016	R7	12/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 04/12, 11/12, 18/12/2016, 08/01, 19/02, 26/03/2017.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 19 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
2. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
3. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 1<sup>ère</sup> Série.

## Phase finale nationale

Les associations classées de 1 à 5, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 30 Avril 2017**.

Dates des phases finales :

32 <sup>ème</sup>	07/05/2017
16 <sup>ème</sup>	14/05/2017
8 <sup>ème</sup>	28/05/2017
¼	11/06/2017
½	18/06/2017
Finale	25/06/2017

## Affectation pour 2017-2018

### Montées :

Les associations classées 1 et 6, à l'issue de la phase qualificative, accéderont en Promotion d'Honneur la saison suivante.

### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale**, les clubs classés n° 18 et n° 19 (soit 2 clubs), à l'issue de la phase qualificative, descendront en 2<sup>ème</sup> Série.

En fonction des descentes de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, ce chiffre de 2 pourra varier à la hausse afin de conserver 20 clubs en 1<sup>ère</sup> Série pour la saison 2017/2018.

# ANNEXE 4 : 2EME SERIE

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 2<sup>ème</sup> Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2015/2016.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (**au 15 mars 2017**).

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	26/02/2017
A6	06/11/2016	R6	05/03/2017
A7	13/11/2016	R7	12/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 04/12, 11/12, 18/12/2016, 08/01, 19/02, 26/03/2017.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

5. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
6. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
7. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
8. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 2<sup>ème</sup> Série.

### Phase finale nationale

Les associations classées de 1 à 5, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 2<sup>ème</sup> Série.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 2<sup>ème</sup> série, le **Dimanche 30 Avril 2017**.

#### Dates des phases finales :

32 <sup>ème</sup>	07/05/2017
16 <sup>ème</sup>	14/05/2017
8 <sup>ème</sup>	28/05/2017
¼	11/06/2017
½	18/06/2017
Finale	25/06/2017

### Affectation pour 2017-2018

#### Montées :

Les associations classées 1 et 7, à l'issue de la phase qualificative, accéderont en 1<sup>ère</sup> Série la saison suivante.

#### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale**, les clubs classés n° 19 et n° 20 (soit 2 clubs), à l'issue de la phase qualificative, descendront en 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> Séries.

En fonction des descentes de club francilien de 3<sup>ème</sup> Division Fédérale en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, ce chiffre de 2 pourra varier à la hausse afin de conserver 20 clubs en 2<sup>ème</sup> Série pour la saison 2017/2018.

# ANNEXE 5 : 3EME ET 4EME SERIES

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 17 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> Séries en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2015/2016.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (**au 15 mars 2017**).

### Rappel :

Les nouvelles associations (création) seront dispensées de l'obligation « Ecoles de Rugby » à condition qu'elles évoluent en 4<sup>ème</sup> Série pendant les 2 années suivant leur création.

A partir de la 3<sup>ème</sup> saison ou si elles accèdent à la 2<sup>ème</sup> Série, elles seront tenues à l'obligation « Ecoles de Rugby » pour accéder à une division ou série supérieure et participer au Championnat de France.

## Phase préliminaire

Les 17 associations sont réparties en 1 poule de 9 équipes et 1 poule de 8 équipes.

Matches « ALLER » uniquement, suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

### Poule de 9 :

ALLER	
A1	02/10/2016
A2	09/10/2016
A3	16/10/2016
A4	30/10/2016
A5	06/11/2016
A6	13/11/2016
A7	20/11/2016
A8	04/12/2016
A9	11/12/2016

Dates de « REPLI » : 27/11/2016

### Poule de 8 :

ALLER	
A1	02/10/2016
A2	09/10/2016
A3	16/10/2016
A4	13/11/2016
A5	20/11/2016
A6	27/11/2016
A7	11/12/2016

Dates de « REPLI » : 06/11, 04/12/2016

A l'issue de cette phase préliminaire, les associations seront classées de 1 à 17 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R..

### Phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 1 à 9, à l'issue de la phase préliminaire, participeront à la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série en 1 poule de 9.

Matches « ALLER » uniquement, suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

ALLER	
A1	15/01/2017
A2	22/01/2017
A3	29/01/2017
A4	05/02/2017
A5	26/02/2017
A6	05/03/2017
A7	12/03/2017
A8	19/03/2017
A9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 19/02, 26/03/2017

A l'issue de la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série, les associations seront classées de 1 à 9 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R..

### Phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 10 à 17, à l'issue de la phase préliminaire, participeront à la phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série en 1 poule de 8.

Matches « ALLER » uniquement, suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

ALLER	
A1	15/01/2017
A2	22/01/2017
A3	29/01/2017
A4	26/02/2017
A5	05/03/2017
A6	12/03/2017
A7	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 19/02, 19/03, 26/03/2017

Remarque : Si la date de repli du 26/03/2017 n'est pas nécessaire, la journée de championnat du 02/04/2017 sera avancée au 26/03/2017.

A l'issue de la phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série, les associations seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R..

### Phase finale territoriale de 3<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France de 3<sup>ème</sup> série.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup>
- Match 2 : 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 3<sup>ème</sup> Série.

### Phase finale territoriale de 4<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France de 4<sup>ème</sup> série.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup>
- Match 2 : 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 4<sup>ème</sup> Série.

### Phase finale nationale de 3<sup>ème</sup> Série

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série, seront qualifiées pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 3<sup>ème</sup> Série.

L'association classée n° 3, à l'issue de la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série, devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 3<sup>ème</sup> Série, le **Dimanche 7 Mai 2017**.

### Phase finale nationale de 4<sup>ème</sup> Série

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série, seront qualifiées pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 4<sup>ème</sup> Série.

L'association classée n° 3, à l'issue de la phase qualificative de 4<sup>ème</sup> Série, devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 4<sup>ème</sup> Série, le **Dimanche 7 Mai 2017**.

Dates des phases finales de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Série :

16 <sup>ème</sup>	14/05/2017
8 <sup>ème</sup>	21/05/2017
¼	28/05/2017
½	11/06/2017
Finale	18/06/2017

**Affectation pour 2017-2018**

**Montées :**

Les associations classées de 1 à 7, à l'issue de la phase qualificative de 3<sup>ème</sup> Série, accéderont en 2<sup>ème</sup> Série la saison suivante.

# ANNEXE 6 : RESERVES D'HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France des Réserves d'Honneur.

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

	ALLER		RETOUR
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	19/02/2017
A6	06/11/2016	R6	26/02/2017
A7	13/11/2016	R7	05/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 08/01, 12/03, 26/03/2017.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
2. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
3. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France des Réserves d'Honneur.

## Phase finale nationale

Les associations qui joueront la finale Réserves Honneur seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France des Réserves avec les n° 1 et 2.

### Dates des phases finales :

16 <sup>ème</sup>	07/05/2017
8 <sup>ème</sup>	14/05/2017
¼	21/05/2017
½	28/05/2017
Finale	11/06/2017

# ANNEXE 7 : RESERVES PROMOTION D'HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 18 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France des Réserves de Promotion d'Honneur.

## Phase qualificative

Les 18 associations sont réparties en 2 poules de 9 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

	ALLER		RETOUR
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	19/02/2017
A6	06/11/2016	R6	26/02/2017
A7	13/11/2016	R7	05/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 08/01, 12/03, 26/03/2017.

A l'issue de la phase qualificative, les associations seront classées de 1 à 18 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
2. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
3. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France des Réserves de Promotion d'Honneur.

## Phase finale nationale

Le Champion d'Ile-de-France de Réserves Promotion d'Honneur sera qualifié pour les phases finales du Championnat de France des Réserves avec le n° 3.

### Dates des phases finales :

16 <sup>ème</sup>	07/05/2017
8 <sup>ème</sup>	14/05/2017
¼	21/05/2017
½	28/05/2017
Finale	11/06/2017

# ANNEXE 8 : RESERVES 1ERE SERIE

## Participants

Pour la saison 2016/2017, 13 associations sont invitées à participer, **sur inscription**, au Championnat d'Ile-de-France des Réserves de 1<sup>ère</sup> Série.

## Phase qualificative

Les 13 associations sont réparties en 1 poule de 5 équipes et 1 poule de 8 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

	ALLER		RETOUR
A1	25/09/2016	R1	15/01/2017
A2	02/10/2016	R2	22/01/2017
A3	09/10/2016	R3	29/01/2017
A4	16/10/2016	R4	05/02/2017
A5	30/10/2016	R5	26/02/2017
A6	06/11/2016	R6	05/03/2017
A7	13/11/2016	R7	12/03/2017
A8	20/11/2016	R8	19/03/2017
A9	27/11/2016	R9	02/04/2017

Dates de « REPLI » : 04/12, 11/12, 18/12/2016, 08/01, 19/02, 26/03/2017.

**Les clubs n'ayant pas souhaité engager une équipe dans cette compétition seront considérés « Exempt » sur l'ensemble de la compétition.**

A l'issue de cette phase, dans le cas où il y aurait moins de 20 clubs inscrits, pour établir un classement inter-poules en fin de la phase qualificative, il sera procédé à une remise à niveau amenant toutes les poules au même nombre de participants. La remise à niveau s'effectuera de la même façon pour le calcul du goal-average.

*Exemple : Compétition en poules de 8 associations comportant une poule de 7 associations. La mise à niveau s'effectue de la façon suivante : nombre total des points obtenus au cours des 12 rencontres, divisé par 12 et multiplié par 14.*

Les associations seront classées de 1 à 13 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

5. Classement des 1<sup>ers</sup> de poule entre eux,
6. Classement des 2<sup>èmes</sup> de poule entre eux,
7. Classement des 3<sup>èmes</sup> de poules entre eux,
8. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 16 Avril 2017**, en match simple sur terrain neutre comme ci-dessous.

- Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 contre 2<sup>ème</sup> poule 1

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 23 Avril 2017**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France des Réserves de 1<sup>ère</sup> Série.

# PRECISIONS

## Report d'une rencontre

Le calendrier comporte des dates libres, reprises comme dates de « REPLI ». Celles-ci sont à « réserver » en **priorité** pour les matchs de rattrapage. De ce fait, évitez de prendre des engagements sur ces dates. Ces dates de « REPLI » peuvent être des dates de vacances et/ou des dates des matchs internationaux. L'ordre des rattrapages est celui des matchs reportés

Le rattrapage d'un match doit se faire **sur la première journée de « REPLI »** du calendrier.

## Modification concernant l'organisation d'une rencontre

Pour toute modification (heure, date, lieu, ....) le C.I.F.R. doit être informé **au plus tard le mardi avant 12h00 précédent le week-end du match**. Cette demande doit être faite avec l'imprimé spécifique et avec l'accord des clubs.

**Seule la Commission des Epreuves du C.I.F.R. validera ou non la demande.**

## Feuilles de match

Sur vos feuilles de match, **merci de libeller vos noms de clubs en entier** (pas de sigle)

En cas de match arbitré par un L.C.A., celui-ci doit adresser **dès le lundi matin** au C.I.F.R. la feuille de match dûment complétée ou la remettre à l'arbitre de l'équipe Une pour l'Honneur, la Promotion d'Honneur ou la 1<sup>ère</sup> Série.